



## Dégradation du logement de mon fils qui est sous curatelle renforcée

Par **mirador**, le **19/06/2019** à **12:17**

Bonjour mon fils est sous curatelle renforcée il a occupé un logement qu'il a dégradé l'agence nous demande de régler les frais 4273,72 euros de réparation en sachant que par ignorance mon épouse et moi nous nous sommes portés cautionnaires sans savoir que c'était le rôle de la curatelle nous avons bien sûr fait la visite de l'appartement avec le curateur qui nous a bien dit que cela n'était pas à nous d'être cautionnaire mais à lui trop tard nous avons fait une première visite avec une personne de l'agence comme le logement nous convenait elle nous a fait remplir le dossier de cautionnement sachant que le bail a été rédigé et signé par la curatelle ce cautionnement n'aurait pas dû être détruit en sachant que mon fils était sous la protection de la curatelle? merci pour votre réponse